
LA REVUE DU NOTARIAT

Journal publié avec le concours des notaires de la province
de Québec.

Bureau à Lévis - - - - Abonnement : Un dollar.

LIMITATION DU NOMBRE DES NOTAIRES (1)

(Suite)

A part les correspondances dont nous avons parlé précédemment, des pétitions demandant des amendements au bill du notariat tel qu'adopté par le Conseil Législatif pleuvaient devant la Chambre d'Assemblée. En parcourant les procès-verbaux, nous trouvons les suivantes mentionnées : ●

1. Pétition de A.-C. Richardson et al., du comté de Stanstead, demandant que le bill du Conseil Législatif pour amender les lois concernant le notariat ne devienne pas loi (2).

2. Pétitions de l'honorable J. Sanborn et al., de Sherbrooke, et de Charles Brooks et al., du township d'Ascot, demandant des amendements au bill du notariat (3).

3. Pétition de Napoléon Migneault et Adolphe Beauvais, notaires, demandant des amendements au bill concernant le notariat (4).

La teneur de ces pétitions ne nous a pas été conservée, mais il serait intéressant de les relire maintenant.

Parmi les principales innovations que contenait le bill Archaubault, se trouvait la déclaration d'incompatibilité entre la profession de notaire et les fonctions de régistrateur.

Si la population anglaise, par ses représentants au Conseil Législatif, s'était opposée à la limitation du nombre des notaires, la classe

(1) Voir les numéros de septembre et octobre.

(2) P. 135, vol. 2, 1869.

(3) Loc. cit., pp. 79, 86, 132, 141.

(4) Loc. cit., pp. 149, 154.